



Urgent !!! Succession: Grand-Mère / arrière Petit Fils

Par **Ben64600**, le **27/08/2013** à **12:20**

Suite au décès de ma Grand-Mère nous nous sommes rendu compte qu'elle avait des dettes auprès d'un organisme de crédit à la consommation.

Tous les membres de la famille ayant renoncé à la succession, dois-je saisir le juge des tutelles pour mon fils âgé de 9 ans alors mineur ou la prescription sera t'elle effective passé les 5 ans si prescription il y a...?

Quelles démarches dois-je effectuer pour cette situation ayant 4 mois de délais pour entamer les démarches...?

Cordialement